

REPUBLIQUE FRANCAISE
METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU JEUDI 28 JUN 2018**

**CM2018/06 /28/ 11 : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE
DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LA REOUVERTURE DE LA BIEVRE A ARCUEIL ET
GENTILLY**

DATE DE LA CONVOCATION : 22 JUN 2018
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA

ETAIENT PRESENTS :

Sylvie ALTMAN, Eric AZIERE (jusqu'à 10h45), Denis BADRE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ELBAZ, Jean-Pierre BARNAUD (jusqu'à 10h35), Christiane BARODY-WEISS, Jacques BAUDRIER, Pascal BEAUDET, Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline BELHOMME, Sébastien BENETEAU, Zacharia BEN AMAR, Jacques-Alain BENISTI, Jean-Didier BERGER, Sylvain BERRIOS, Jean-Didier BERTHAULT, Patrice BESSAC, Patrick BLOCHE, Julie BOILLOT, Jean-Paul BOLUFER, Geoffroy BOULARD, Philippe BOUYSSOU, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Colombe BROSSEL, Denis CAHENZLI, Patrice CALMEJANE, Gilles CARREZ, Luc CARVOUNAS, Laurent CATHALA, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Marie CHAVANON, Hervé CHEVREAU, Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Jérôme COUMET (jusqu'à 10h20), Daniel-Georges COURTOIS, Stéphanie DAUMIN, Thierry DEBARRY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Stéphane DE PAOLI, William DELANNOY, Tony DI MARTINO (jusqu'à 10h20), Patrick DONATH, Julien DUMAINE, Corentin DUPREY, Christian DUPUY, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Léa FILOCHE, Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER, Jean-Michel GENESTIER, Jean-Jacques GIANNESINI (jusqu'à 11h15), Christophe GIRARD (jusqu'à 10h40), Didier GONZALES, Nicole GOUETA, Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE (jusqu'à 10h20), Eric HELARD (jusqu'à 10h40), Frédéric HOCQUARD (jusqu'à 10h40), Ivan ITZKOVITCH, Patrick JARRY, Halima JEMNI, Bruno JULLIARD, Jérôme KARKULOWSKI, Marie KENNEDY, Bertrand KERN, Olivier KLEIN (jusqu'à 10h40), Christine LAVARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Michel LEPRÊTRE, Marie-Pierre LIMOGE, Hervé MARSEILLE (jusqu'à 11h00), Brigitte MARSIGNY, Jacques JP MARTIN, Pierre-Yves MARTIN, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Jean-Louis MISSIKA (jusqu'à 11h00), Philippe MONGES, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON (jusqu'à 11h00), Gauthier MOUGIN, Christophe NAJDOVSKI (jusqu'à 11h15), Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Philippe PEMEZEC (jusqu'à 10h30), Mao PENINO, Carine PETIT, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET, Robin REDA, Yves REVILLON, Laurent RIVOIRE, Laurent RUSSIER, André SANTINI (jusqu'à 10h00), Gilles SAVRY, Georges SIFFREDI, Jean-Pierre SPILBAUER, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE, Michel TEULET, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, François VAUGLIN, Pauline VÉRON (jusqu'à 11h00), Dominique VERSINI (jusqu'à 11h00) et Alexandre VESPERINI.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Miche ADAM par Sébastien BENETEAU, Manuel AESCHLIMANN par Denis CAHENZLI, Maire-Hélène AMIABLE par Jacqueline BELHOMME, François ASENSI par Michel LEPRETRE, Eric AZIERE par Stéphane DE PAOLI (à partir de 10h45), Marinette BACHE par Marie-Christine LEMARDELEY, Pierre-Christophe BAGUET par Gauthier MOUGIN, Jean-Pierre BARNAUD par Robin REDA (à partir de 10h35), Françoise BAUD par Patricia TORDJMAN, David BELLARD par Joëlle MOREL, Nicolas BONNET-OULALDJ par Danièle

PREMEL, Alain-Bernard BOULANGER par Philippe PEMEZEC, Céline BOULAY-ESPERONNIER par Dominique BAILLY, Frédérique CALANDRA par Emmanuel GREGOIRE, Christian CAMBON par Patrick OLLIER, Vincent CAPO-CANELLAS par Jacques CHAUSSAT, Raymond CHARRESSON par Claire MAYOLY-FLORENTIN, Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOULET, Jérôme COUMET par Dominique VERSINI (à partir de 10h20), François DAGNAUD par Halima JEMNI, Philippe DALLIER par Julie BOILLOT, Grégoire DE LA RONCIERE par Patrick BEAUDOUIN, Richard DELL'AGNOLA par Nathalie FANFANT, Christian DEMUYNCK par Jean-Didier BERTHAULT, Patrick DOUET par Sylvie ALTMAN, Carole DRAI par Sylvain BERRIOS, Christian FAUTRE par Marie KENNEDY, Yvan FEMEL par Didier GONZALES, Michel FOURCADE par Corentin DUPREY, Vincent FRANCHI par Patrick CALMEJANE, Sylvie GERINTE par Jean-Baptiste DE FROMENT, Jean-Jacques GIANNESINI par Jean-Pierre SPIELBAUER (à partir de 11h15), Hervé GICQUEL par Françoise LECOUFLE, Christophe GIRARD par Carine PETIT (à partir de 10h40), Emmanuel GRÉGOIRE par Christophe GIRARD (à partir de 10h20), Didier GUILLAUME par Stéphanie DAUMIN, Jean-Jacques GUILLET par Denis BADRE, Daniel GUIRAUD par Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Eric HELARD par Patrick DONATH (à partir de 10h40), Anne HIDALGO par Catherine BARATTI-ELBAZ, Frédéric HOCQUARD par Léa FILOCHE (à partir de 10h40), Thierry HODENT par Alexandre VESPERINI, Christine JANODET par Galla BRIDIER, Carinne JUSTE par Laurent RUSSIER, Philippe JUVIN par Eric CESARI, Jean-Claude KENNEDY par Jacques BAUDRIER, Olivier KLEIN par Marie CHAVANON (à partir de 10h40), Laurent LAFON par Jean-Pierre BARNAUD, Jean-Christophe LAGARDE par Laurent RIVOIRE, Nathalie LALLIER par Christian DUPUY, Philippe LAURENT par Anne TASCHEN, Franck LE BOHELLEC par Daniel-Georges COURTOIS, Hervé MARSEILLE par Thierry DEBARRY (à partir de 11h00), Valérie MAYER-BLIMONT par Geoffroy BOULARD, Jean-Loup METTON par Bernard GAUDUCHEAU, Virginie MICHEL-PAULSEN par ,Philippe GOUJON, Jean-Louis MISSIKA par Mao PENINO (à partir de 11h00), Georges MOTHON par Julien DUMAINE (à partir de 11h00), Rémi MUZEAU par Catherine LECUYER, Christophe NAJDOVSKI par Daniel BREUILLER (à partir de 11h15), Jean-Charles NEGRE par Patrice BESSAC, Anne-Constance ONGHENA par Brigitte MARSIGNY, Philippe PEMEZEC par Jean-Paul BOLUFER (à partir de 10h30), Gilles POUX par Patrice LECLERC, André SANTINI par Eric HELARD (à partir de 10h00), Eric SCHLEGEL par Ludovic TORO, Jean-Pierre SCHOSTECK par Jérôme KARKULOWSKI, Marie-Christine SEGUI par Jacques-Alain BENISTI, Jean-Yves SENANT par Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK par Laurent CATHALA, Anne SOUYRIS par Yves CONTASSOT, Azzédine TAÏBI par Patrick BRAOUEZEC, Sylvine THOMASSIN par Zacharia BEN AMAR, Georges URLACHER par Dominique STOPPA-LYONNET, Corinne VALLS par Gérard COSME Sophie VALLY par Pascal BEAUDET, Laurent VASTEL par Ivan ITZKOVITCH, Pauline VÉRON par Marie-Pierre DE LA GONTRIE (à partir de 11h00), Dominique VERSINI par Colombe BROSSEL (à partir de 11h00), Jean-Marie VILAIN par François LE CLEC'H et Jean-François VOGUET par Philippe BOUYSSOU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Julien BARGETON, Eric BERDOATI, Marielle DE SARNEZ, Olivier DOSNE, Didier DOUSSET, Jean-Christophe FROMANTIN, Afaf GABELOTAUD, Stéphane GATIGNON, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Marie-Laure HAREL, Michel HERBILLON, Vincent JEANBRUN, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Jean-François LAMOUR, Xavier LEMOINE, Jacques MAHEAS, Fadila MEHAL, Thierry MEIGNEN, Jean-Marc NICOLLE et Martine VALLETON.

La Bièvre est un affluent de la Seine qui prend sa source à Guyancourt dans les Yvelines, parcourt 35 km dans les départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de l'Essonne et du Val-de-Marne et se jette aujourd'hui dans le réseau d'assainissement de la ville de Paris.

Devenue un réceptacle pour les eaux usées des habitations mais surtout pour les effluents de plus d'une centaine d'activités (tanneurs, équarrissage, hôpitaux, teinturiers, ...) la Bièvre est canalisée dès le début du XIXe siècle puis progressivement recouverte. Son tracé, sur le territoire de la métropole, traverse les villes d'Antony, Fresne, l'Haÿ-les-Roses, Cachan, Gentilly, Arcueil.

Localement, associations, communes, départements et Région Île-de-France se sont accordés sur la nécessité de redonner vie à la rivière. En 2007 un arrêté requalifie de « cours d'eau » la Bièvre, et en 2014-2015 le Département du Val-de-Marne réalise une première phase de travaux permettant la réouverture de la Bièvre sur le territoire de la commune de l'Haÿ-les-Roses. En parallèle, le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Bièvre », entré en vigueur le 7 août 2017, intègre l'objectif de réouverture de la Bièvre couverte d'Antony à Paris.

Le département du Val-de-Marne, les communes d'Arcueil et de Gentilly ainsi que l'Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre ont travaillé à la réouverture d'un nouveau tronçon situé sur les communes de Gentilly et Arcueil mais des difficultés de financement ont retardé le projet.

Sollicité sur cette opération dès 2016, le président OLLIER et les vice-présidents BERRIOS et BREUILLER ont manifesté l'intérêt de la métropole du Grand Paris pour le projet et envisagé de co-financer l'opération au titre des compétences GEMAPI et valorisation du patrimoine naturel et paysager, tout en laissant la maîtrise d'ouvrage au Département, comme l'autorisent la loi NOTRe et plus récemment la loi FESNEAU du 30 décembre 2017.

Le nouveau projet porte sur un linéaire de 610m situé en contrebas du parc départemental du Coteau de Bièvres le long des routes départementales de la division Leclerc et F.V.Raspail. Il consiste à restaurer un fonctionnement naturel à la Bièvre avec également la création de promenades piétonnes hautes et basses, le recours à des techniques végétales en pieds de talus afin de renaturer le cours d'eau, et l'amélioration du cadre paysager (annexe 1).

Le montant total de l'opération est estimé à 10.100.000€ auxquels la MGP participerait à hauteur d'un maximum de 2,5 millions d'euros sur 3 années (2019-2020-2021). A ce jour, les autres financeurs sont l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région Ile-de-France dont les participations ne sont pas encore arrêtées.

En tant que co-financeur, la métropole du Grand Paris sera associée à l'avancement des études, aux procédures réglementaires, au suivi et à la réception des travaux.

Le planning prévisionnel de l'opération indique :

- Finalisation des études et lancement des procédures : 2019
- Début des travaux : 2020
- Réception des travaux : 2021 .

Il est donc proposé au Conseil de délibérer pour approuver la convention 2018-2021 de versement d'une subvention de 2,5 millions d'euros maximum sur trois ans pour la réouverture de la Bièvre entre Arcueil et Gentilly selon l'échéancier de l'article 4 de la convention.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu la loi 2017-1838 du 30 décembre 2017, dite loi « Fesneau » relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2017/08/12/13 relative à l'exercice de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »,

Vu la délibération CM2017/08/12/12 relative à l'exercice de la compétence valorisation du patrimoine naturel et paysager de la métropole,

Vu la délibération CM2017/12/08/08 portant arrêt du Plan Climat Air Energie Métropolitain

Vu l'arrêté interpréfectoral N°2017-1415 du SAGE de la Bièvre

Vu le projet de convention ci-annexé

Considérant la compétence de la Métropole en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie et plus particulièrement en matière de GEMAPI ;

Considérant que la poursuite de la réouverture de la Bièvre sur Arcueil et Gentilly s'inscrit dans un des objectifs du SAGE Bièvre et qu'elle participe à la restauration des milieux aquatiques et à un retour au fonctionnement naturel des cours d'eau ;

Considérant que les lois MAPTAM, NOTRe et FESNEAU permettent aux départements qui exerçaient avant 2018 la compétence GEMAPI de poursuivre, a minima jusqu'en 2020, l'exercice de cette compétence ; au-delà une convention spécifique devra être passée entre le Département et la métropole du Grand Paris.

Considérant que le projet contribuera à consolider la trame verte et bleue métropolitaine et à renforcer l'attractivité de la métropole ;

La commission Développement durable et environnement consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet de convention avec le conseil départemental du Val-de-Marne relative au versement d'une subvention d'un montant maximal de deux millions cinq cent mille euros pour la réouverture de la Bièvre à Arcueil et Gentilly, tel qu'annexé.

AUTORISE le Président à signer la convention.

DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 204 des budgets 2019, 2020 et 2021 de la Métropole ;

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.